

Ms 1660



COPIES

DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

SUR L'UNIVERSITÉ,

LES COLLÈGES

ET LA CHAPELLE DE LA SORBONNE

Lettre autog. du recteur Rousselle
Lundi 5 août

4

Rapport sur les candidats au poste
d'administrateur du collège Britannique
à l'emplacement de Walsby
(Parker; - Mac Nully; - Kearney
et Ferris.)

1.

Lettre de Guignot à l'abbé Nicolle.
Janv. 1821

3

Copies.

5

Rapport sur les établissements
d'Instruction publique
Arch. Nat. AF IV^x 173

6

26

Lettre de Fontanes 28 mars 1808.
à l'Empereur AF IV^x (1030) 1050
pièce 22

27

Projet de décret pour mettre en activité
l'université Impériale. (du 26 mars 1808)
A.F. IV pl. 2406

29

Lettre de Fontanes 23 mars 1808
pour nommer les candidats à la place de
conseiller à vie de l'université
AF (1030) 1050
cart. pièce 23

31

Lettre de Cretet 24 mars 1809
AF (1030) 1050
10^e don. pièce 44

32

Projet présenté par le Ministre de
l'Intérieur. Serment de fidélité
à l'Empereur

33

Extrait de compte Rendu d'administrateur
du préfet dans le Dep^t de l'Orne 1809
AF IV^x (1030) 1050
10^e don. pièce 45

34

Projet d'ouverture de la Rue des
Ecoles de l'Ecole de médecine au
Jardin du Pont
par L.R. Prade et A. Portet
1849

36

Requête de J.B. Dumas, doyen
de la Faculté de Sciences sur
l'élargissement des rues du quartier des
Ecoles 12 décembre 1848

44

Observations de l'archichancelier
sur le projet de reorganisation de
l'université
AF IV^x (1030) 1050
10^e don. pièce 63

50

Liste de 30 personnes proposées pour
la place de conseiller à vie par le directeur
de l'Instruction publique AF IV^x 2406

55

Autre liste ... proposée par le
Ministre de l'Intérieur
AF IV^x 2406

57

Mémoire sur l'aménagement
de la Salle de Conseil et
l'Appartement et salon de Recteur
vers 1821

59

Rapport non signé sur le projet
de reorganisation de l'enseignement
dans les Ecoles

63

Rapport de Fontanes sur le
projet de décret de l'université
Impériale 26 mars 1808
AF IV^x 2406 cart. 330

74

Liste de candidats au poste de
conseiller par l'Instruction publique
présentée par Fontanes. avec
appréciations. 23 mars 1808
AF IV^x (1030) 1050
pièce 24

81

Autre liste de candidats au poste
de conseiller avec approbations.

30 mars 1808

AF IV 2406

85

Pièces imprimées

Edict de février 1763 portant
réglement pour les collèges qui ne
dépendent pas de l'Université

89

Arrêt du Parlement du 29 janvier
1765 portant règlement

93

à 102

Documents sur la Chapelle de la
Sorbonne

Extraits de Procès verbaux de Jeanus Le
Duclos. 17 et 18 primaire an II

103

Procès verbal de l'enlèvement de
Cercueils et plombs dans la Sorbonne ...
Archives de la Seine

107

Jean Bonneau
juillet 1940

Alors
du projet
de Fontanes

du 26 mars
1808

Projet de décret pour mettre en activité
l'Université impériale.
Naples, etc. etc.

1.
29



A.F. IV. P. 2406

Considérant que personne ne réunit aujourd'hui les conditions exigées par l'article 72 du Décret sur l'Université Impériale, et que cependant il importe d'organiser promptement le système définitif de l'Instruction publique décrète ce qui suit.

- Art. 1^{er}. - Personne n'obtiendra le brevet de Conseiller à vie, avant l'époque qui sera déterminée par Sa Majesté.
- Art. 2. - Pour y suppléer jusqu'à cette époque, S. M. choisira sur une liste présentée par le Grand-maître, six Conseillers qui recevront le brevet, et porteront le titre de Conseillers Maîtres.
- Art. 3. - Les Conseillers-maîtres ne deviendront Conseillers à vie que lorsqu'ils auront justifié les expériences de S. M. Pour fixer son jugement, Sa Majesté attendra que le Grand-maître ait présenté deux fois le tableau annuel des établissements d'Instruction.
- Art. 4. - Néanmoins les Conseillers-maîtres jouiront dès à présent des honneurs et des appointements attachés au titre de Conseillers à vie.
- Art. 5. - Aussitôt que les Conseillers-maîtres auront été choisis par S. M. le Grand-maître, après avoir prêté son serment entrera dans sa pleine jouissance du droit de choisir et de nommer les Conseillers ordinaires, et tous les Officiers, membres et Agens de l'Université impériale.
- Art. 6. - Tous ceux qui dans cette première organisation seront promus à un grade quelconque, acquerront par le seul fait de leur nomination, tous les grades inférieurs. Toutefois, ils ne toucheront que les appointements attachés au grade supérieur qu'ils auront obtenu.
- Art. 7. - Pourra le Grand-maître confier à des professeurs, Censeurs provinciaux et autres Administrateurs qui se sont précédemment distingués dans les principaux établissements de l'Instruction,

publique les titres de recteurs ou d'inspecteurs honoraires.
Art. 8. Les titres qui ne donneront droit à aucun appointement
donneront néanmoins la facilité d'arriver immédiatement
à la place de Conseillers ordinaires.

Art. 9. Les Conseillers ordinaires qui ne seront pas conservés sur
la liste du Conseil, auront le grade d'inspecteur honoraire
de l'Université avec la faculté d'être employés par le
Grand-maître aux fonctions d'inspecteurs et d'en toucher
les appointements.

Art. 10. Le Grand-maître sera présenté par le prince
Archichancelier pour prêter le Serment à S. M.
dans la Chapelle Impériale, avec le même cérémonial
que pour le Serment des Archevêques. La formule du
Serment sera ainsi conçue ;

Sire,

« Je jure. Devant Dieu à V. M. de remplir tous les Devoirs qui me
« seront imposés ; de ne me servir de l'autorité qu'elle me confie
« que pour former des Citoyens attachés à leur religion, à leur
« prince, à leur patrie, à leurs parents ; de favoriser par tous
« les moyens qui sont en mon pouvoir les progrès des lumières,
« des bonnes études et des bonnes mœurs ; d'en perpétuer les traditions,
« pour la gloire de votre Dynastie, le bonheur des Enfants
« et le repos des pères de famille. »

Art. 11. Quand le Grand-maître aura prêté son serment entre les mains
de S. M. tous les inspecteurs, professeurs, censeurs, professeurs,
et autres Agens actuels de l'instruction seront tenus de
Déclarer au Grand-maître s'ils sont dans l'intention
de faire partie de l'Université et de contracter
les obligations imposées à ses membres.

Ces Déclarations devront être faites par l'intermédiaire
du Chancelier, avant le 1^{er} Septembre prochain.